



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2015
Convocation le 03 Juin 2015**

Présents : Germain BUCHET, Xavier BELAIR, Viviane BERNIER, Michel CAQUIN, Chantal DELGADO, Jean-Michel DEBCZAK, David DUPUTEL, Thibaut FERTE, Dominique GRIS, Fabienne GRU, Marie-Hélène HOFFER, Stéphane MOURET, Frédéric VANÇON, Joël VANDERSTIGEL, Richard ZADROS.

Absents : Muriel HURTIS, Lucie LE PAGE, Xavier TERRADE

Pouvoirs : Emmanuel FLINOIS à Jean-Michel DEBCZAK
Marie-Hélène DAUPTAIN à Chantal DELGADO
Emmanuel PETIOT à Germain BUCHET
Djamila LASRI à Xavier BELAIR
Marion BERSON-GEANT à David DUPUTEL

Secrétaire de Séance : Frédéric VANÇON

Ouverture de Séance : 20h45

1) Approbation du compte rendu du CM du 07/05/2015

Aucune remarque n'a été soulevée il convient donc d'approuver le compte-rendu et de le signer.

INFORMATIONS

- Nous avons reçu un faire-part de naissance de Mme Risbet (professeur des écoles à l'école élémentaires Jane du Chesne) pour la naissance de sa fille Faustine.
- L'Association de l'Ecole de Musique nous a envoyé ses remerciements suite au versement de la subvention.
- Le club de judo nous a fait part de ses remerciements pour les travaux que la commune a réalisés au DOJO et de notre soutien tout au long de cette année. Le Conseil Municipal a été invité au pot de clôture de l'assemblée générale le 23 juin à 19h30.

AFFAIRES GENERALES

2- Projet de motion de la Communauté d'Agglomération Val de France (95) et de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France étendu à 17 communes de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France

La Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) prévoit qu'au 1^{er} janvier 2016 la métropole du Grand Paris regroupera 125 communes et 6.5 millions d'habitants.

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et communes situés dans les départements des Hauts de Seine et Val de Marne seront intégrés dans la métropole et devront constituer des Etablissements publics territoriaux d'au moins 300 000 habitants.

En Grande Couronne, les EPCI dont le siège est situé dans l'unité urbaine de Paris devront compter au moins 200 000 habitants. C'est le cas de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France.

Le Préfet a arrêté une première version du Schéma Régional de coopération Intercommunale en août 2014.

Phase d'élaboration : août 2014-Mars 2015 puis

Phase de mis en œuvre au terme de laquelle les nouvelles intercommunalités verront le jour : 1^{er} janvier 2016.

Pour la communauté d'Agglomération Roissy Porte de France, le Conseil de Communauté et la quasi-totalité des communes ont délibéré favorablement à l'automne 2014, dans la mesure où il permet un regroupement assez cohérent autour de l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle dont la nécessité a été mise en évidence par l'association des Collectivités du Grand Roissy.

Toutefois, la CARPF a exprimé deux réserves :

La scission de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France et l'intégration des EPCI et communes de Seine Saint Denis au sein de la métropole du Grand Paris.

Le 4 mars 2015, le Préfet de Région a de nouveau arrêté le SRCI. Les préfets des départements du Val d'Oise et de la Seine et Marne ont notifié aux EPCI et communes début juin l'arrêté inter préfectoral en date du 29 mai 2015.

Pour mémoire : la fusion des Communautés d'Agglomération Val de France à 17 communes de la communauté de communes Plaines et Monts de France (Seine et Marne), soit 42 communes au total.

Ce projet avait déjà été exposé par M.Renaud, Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France lors du Conseil Municipal du 18 Novembre 2014 et approuvé à la majorité avec une abstention.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération N°46/15**

3- Désignation d'un nouveau représentant auprès du SIAH.

Nous avons reçu un courrier de la part de M.Bacchiani nous informant de son départ pour Paris.

Cet administré était inscrit comme représentant au SIAH/SICTEUB/SIABI/SIECCAO.

Il y a lieu de nommer un nouveau représentant.

Monsieur Duputel se propose, approbation unanime de sa candidature.

Délibération n°47/15

4- Augmentation des tarifs municipaux

1 ^{ère} tranche < 13 200€	2 ^{ème} tranche de 13 200€ à 25 200€	3 ^{ème} tranche >25 200€
------------------------------------	---	-----------------------------------

Services (communes et CCRPDF)	2014/2015			2015/2016		
	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
Cantine	3.10€	4.10€	4.40€	3.20€	4.25€	4.55€
Etude	34.00€	34.00€	34.00€	36€	36€	36€
ALSH	1.15€	1.45€	1.55€	1.20€	1.50€	1.60€
Garderie matin et soir	31.55€	41.05€	44.20€	32.50€	43.30€	45.50€
½ forfait pour les mois de février et avril	15.80€	20.55€	22.10€	16.25€	21.20€	22.75€
Garderie du soir	24.50€	31.90€	34.35€	25.25€	32.85€	35.40€
½ forfait pour les mois de février et avril	12.25€	15.95€	17.15€	12.60€	16.40€	17.65€
Garderie du matin	14.90€	19.35€	20.85€	15.35€	19.95€	21.45€
½ forfait pour les mois de février et avril	7.45€	9.70€	10.40€	7.65€	10€	10.70€
Garderie exceptionnelle	4.45€	5.75€	6.20€	4.60€	5.95€	6.40€
Journées activités extérieures ado	/	/	/			
NAP	/	/	/	2€	2€	2€
Pour les hors CCRPDF (5 familles concernées soit 6 enfants)	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche	1 ^{ère} tranche	2 ^{ème} tranche	3 ^{ème} tranche
Cantine			4.40€			5.00€
Etudes			34.00€			40.00€
ALSH en journée complète			27.10€			28.00€
ALSH en ½ journée			16.00€			16.50€
Garderie matin et soir			44.20€			46.00€
½ forfait pour les mois de février et avril			22.10€			23.00€
Garderie du soir			34.35€			35.50€
½ forfait pour les mois de février et avril			17.15€			
Garderie du matin			20.85€			18.00€
½ forfait pour les mois de février et avril			10.40€			11.00€
Garderie exceptionnelle			6.20€			6.50€
NAP			/	2€	2€	2€

Approuvé à l'unanimité
Délibération N°48/15

Ecole Municipale de Danse

	2014/2015		2015/2016	
	CARPF	Extérieurs	CARPF	Extérieurs
Eveil Corporel (4 à 6 ans)	123€	147€	127€	151€
Danse classique (2h de cours)	219€	271€	225€	279€
Modern'Jazz (1h de cours)	168€	219€	173€	225€
Classique et Jazz	271€	343€	279€	353€

Les tarifs seront dégressifs en fonction du nombre d'enfants par famille, à savoir :

- -10% au deuxième enfant
- -20% au troisième enfant
- -30% au quatrième enfant

Approuvé à l'unanimité
Délibération N°49/15

Ecole Municipale de Musique

	2014/2015	2015/2016
Cotisation 1 ^{er} membre	346€	350€
Cotisation 2 ^{ème} membre -10%	300€	315€
Cotisation 3 ^{ème} membre -20%	250€	280€
Cotisation 4 ^{ème} membre -30%		
2 ^{ème} instrument	300€	315€
Formation musicale seule	136€	138€
Orchestre seul/Chorale/Atelier musique actuelle	58€	60€
Adulte	346€	350€
Extérieurs	636€	640€

Approuvé à l'unanimité
Délibération N°50/15

Augmentation des loyers

L'IRL (Indice de Référence des Loyers) au 3^{ème} trimestre 2014 était de 0.47%.

Monsieur le Maire propose d'appliquer cette augmentation aux logements communaux à partir du 01/09/2015.

Les logements concernés sont les suivants :

- 29 rue de Paris
- 7,9,11 rue des Moulins à Vent
- 1 rue Saint-Louis

Soit

Logements concernés	2014-2015	2015-2016
29 rue de Paris	212€	213€
7/9/11 rue des Moulins à Vent	509€	512€
1 rue Saint-Louis	257€	258€

Approuvé à l'unanimité
Délibérations N°63/15, N°64/15, N°65/15, N°66/15, N°67/15

5- Tarifs nouvelles Activités Périscolaires

Les Nouvelles Activités Périscolaires ont lieu chaque mercredi matin à 8h30. Elles ne sont pas obligatoires. L'inscription a lieu au mois de septembre et vaut pour toute l'année scolaire.

Jusqu'à présent ces activités étaient gratuites. Pour l'année scolaire 2015/2016, du fait de la baisse de dotation versée aux communes, elles deviendront payantes.

Le tarif retenu est de 2€

Les horaires seront identiques.

142 enfants étaient inscrits en 2014-2015.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°51/15**

6- Subvention complémentaire pour une association

Nous avons été sollicités par le club de karaté car deux jeunes compétiteurs ont été sélectionnés pour les championnats de France à Sélestat.

Le club a décidé de financer un plein de carburant pour les parents accompagnateurs, dans la mesure de leurs moyens, et se tourne également vers nous afin de savoir si nous pouvions leur accorder une subvention dans le but d'amortir quelque peu les frais de déplacement.

Une subvention d'un montant de 300€ peut être versée.

**Approuvé à la majorité/une abstention
Délibération N°52/15**

L'association Présence nous a sollicité afin de les aider à financer leur conférence sur le bien vieillir qui a eu lieu le 28 mai salle Alexis Berson.

Une aide à hauteur de 300€ a été proposée.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération N°53/15**

7- Indexation des tarifs pour la publicité extérieure

Nous avons reçu un courrier de la société GO PUB qui se charge de recenser tous les dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes afin de recouvrer les sommes à payer par les hôtels, les restaurants, les entreprises.

Les tarifs maximaux fixés à l'article L.2333-9 du CGCT ainsi que ceux déterminés après application de la majoration prévue à l'article L.2333-10 du CGCT sont révisés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE s'élève ainsi à 0.4% (source INSEE)

Le tarif de référence pour la détermination des différents tarifs à l'article L2333-10 du CGCT s'élèvera à 15.40€ en 2016, il était de 15.30€ en 2015.

Les tarifs maximaux par m², par face et par an pour l'année 2016 sont les suivants :

	2015	2016
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques supérieures ou égales à 50m ²	15.30€	15.40€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques supérieures à 50m ²	30.60€	30.80€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques inférieurs ou égales à 50m ²	45.90€	46.20€
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques supérieures à 50m ²	91.80€	92.40€
Enseignes inférieures ou égales à 7m ²	exonération	exonération
Enseignes supérieures ou égales à 12m ²	15.30€	15.40€
Enseignes supérieures à 12m ² et inférieures ou égales à 50m ²	30.60€	30.80€
Enseignes supérieures à 50m ²	61.20€	61.60€

Le Conseil Municipal approuve le projet suivant :

- Indexer automatiquement les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année portant ainsi le tarif de référence pour la détermination de prix maximaux à 15.40€ pour l'année 2016,
- Maintenir l'exonération mise en place par la délibération n°58/14 du Conseil Municipal en date du 5 juin 2014 concernant les activités dont le cumul des surfaces d'enseignes est inférieur ou égal à 7m²,
- Inscrire les recettes afférentes au budget 2016,
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe au 1^{er} janvier 2016.

**Approuver à l'unanimité
Délibération n°54/15**

8- Décision modificative budget M14 et M49

La trésorerie de Louvres nous demande d'apporter des modifications suite au transfert de la compétence M49 au SICTEUB.

Sur le budget de l'eau :

Le résultat de fonctionnement doit être repris pour un montant de 2 303.18€ résultat de fonctionnement reporté (en recette),

Le résultat d'investissement doit être repris pour un montant de 001 : 197 859.42€ en dépense, soit une différence de 2 205.16€, résultat d'investissement reporté.

Soit les écritures suivantes :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses:

Au chapitre 022, dépenses imprévues inscrire 2308.18€

Recettes :

Au chapitre 002, résultat de fonctionnement inscrire 2308.18€

INVESTISSEMENT :

Dépenses

Inscrire au chapitre 001, résultat d'investissement reporté : - 2205.16€.

Inscrire au chapitre 023, virement à la section d'investissement : 2205.16€.

Budget de l'eau :

Dépenses :

Inscrire au chapitre 023, virement à la section d'investissement -2205.16€.

Recettes :

Inscrire au chapitre 001, résultat d'investissement reporté : -2205.16€ (pour la reprise du bon montant c'est-à-dire 19 491.98€.

**Approuvé à l'unanimité
Délibération n°55/15**

URBANISME

9- Lancement d'une étude environnementale pour le PLU

Présentation de la situation par Joël Vanderstigel expliquant les difficultés récurrentes de la mise en place du PLU.

Dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas des documents d'urbanisme, la commune a sollicité une décision de la DRIEE sur la nécessité de réaliser ou non une évaluation environnementale concernant la révision du POS valant élaboration du PLU.

Nous avons reçu la réponse le 22 mai. Le Préfet a décidé qu'une étude environnementale du document d'urbanisme devait être réalisée.

En outre, il est stipulé que l'avis qui a été rendu devra être joint au dossier d'enquête publique du PLU.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer l'étude environnementale à l'unanimité
Délibération n°56/15

RESSOURCES HUMAINES

10- Création de poste

Suite au départ à la retraite au 1^{er} octobre 2015 d'un agent nommé sur le grade de brigadier chef principal de police municipale, il convient de recruter un deuxième agent de police assermenté. Le choix s'est porté sur un agent par voie de mutation dont le grade Chef de police principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2015.

Précisions de Monsieur Vançon sur la valeur du Policier Municipal qui prendra ses fonctions.

Approuvé à l'unanimité
Délibérations n°57/15 ; 58/15

11- Avancement de grade au 1^{er}/07/2015

Suite à la validation de la CAP, il convient de supprimer deux postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe et de créer deux postes d'adjoints techniques principaux de deuxième classe.

Approuvé à l'unanimité
Délibérations n°59/15 ; 60/15

12- Modification rémunération accessoire d'un assistant d'enseignement artistique (professeur de musique)

Un professeur de piano a demandé la revalorisation de son taux horaire (pas de mouvement depuis septembre 2010).

Actuellement, le taux est de 20€ brut, la proposition est de 22.57€ (correspondant au taux horaire du 10^{ème} échelon de la grille indiciaire du grade IB 488-IM 422)

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°61/15

DIVERS

- Modification mineure du POS

Dans le cadre de l'aménagement du centre de village, il est envisagé la construction de logements sociaux et la possibilité d'un centre médical autour d'une nouvelle mairie, sur le terrain de Mme Margotteau et une partie de le Vigne au Maire.

Ces terrains sont actuellement classés en zone UF dans le POS, zone d'équipements publics et d'intérêt général.

Nous étudions la possibilité de procéder à une modification mineure du POS afin de passer ces parcelles en zone UG où sont admises les constructions d'habitations.

Approuvé à l'unanimité
Délibération n°68/15

- PLU de Survilliers : la commune de Survilliers nous a fait parvenir la copie de la délibération arrêtant le PLU. Une enquête publique sera ouverte dans le mois, elle concerne la construction d'une gendarmerie et d'un lotissement sur la D316.
- L'Etablissement Français du Sang nous a communiqué les résultats de la collecte du dimanche 7 juin 2015 à l'école Jane du Chesne : 38 volontaires (34 prélevés) dont 3 nouveaux donateurs et nous adresse ses remerciements.
- Mission locale pour l'emploi : nous avons reçu en date du 20 mai, un courrier accompagné d'une délibération de la Communauté d'Agglomération, nous informant d'une motion portant sur l'implantation des services de Pôle Emploi à Goussainville. Nous dépendons actuellement de Gonesse et demandons le rattachement à Goussainville car il est plus facile pour les administrés de s'y rendre par le RER que Gonesse qui est plus difficilement desservi.
- Marie-Hélène Dauplain souhaite savoir si les services techniques peuvent passer la tondeuse au domicile de Mme Rassam qui est décédée. Monsieur Buchet informe le Conseil Municipal que cela a été fait. Il apporte une petite précision, à savoir que Mme Rassam n'ayant pas d'héritiers a fait don de sa maison à la SPA.
- Mme Nabilla Benzidane demande s'il est possible d'envisager la remontée du ralentisseur Rue du Haut de Senlis. Jointe au téléphone, une entreprise a évalué le risque sans déceler de cause à effet entre le passage du bus et d'éventuelles fissures dans la maison. Il existe, par contre, une possibilité de reboucher les trous consécutifs au dos d'âne et ainsi, d'atténuer sa pente.
- Monsieur Jean souhaite connaître la raison de la présence d'un drone place de l'église. Mme Delgado précise qu'il est utilisé dans le cadre d'un projet de rénovation du site internet de la mairie avec de nouvelles vues. Le propriétaire dispose de toute les autorisations nécessaires et est bénévole.

Quelques dates :

12 et 13 juin : spectacle de l'ADRM

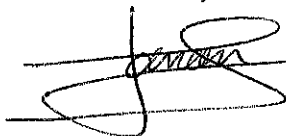
27 juin : kermesse de l'école Jane du Chesne et spectacle de danse classique

05 septembre : fête du village et feu d'artifice

06 septembre : forum des associations.

Fin de séance : 23h

Le secrétaire de séance
Frédéric VANÇON



Le Maire
Germain BUCHET

